



Saint Pierre
de Chartreuse

Crédit photo : Christine GUIMARON

Saint- Pierre de Chartreuse

LETTRE MUNICIPALE MARS 2023



POUR RECEVOIR LA LETTRE NUMÉRIQUE :

Pensez à vous inscrire à la Newsletter : saintpierredechartreuse.fr

Quelques exemplaires papier sont disponibles en Mairie de Saint-Pierre de Chartreuse

PROCHAINE PUBLICATION AVRIL 2023

Retrouvez-nous sur :



MairiedeSaintPierredeChartreuse



[saint_pierre_de_chartreuse](https://www.saint-pierre-de-chartreuse.fr)
(Créé par Jérôme BARRIS)

SOMMAIRE



Le cinébus de retour à
St-Pierre de Chartreuse



Influenza aviaire



Aide énergie TPE et PME



Bistr'eau en Chartreuse

01

Édito

02

Vie Municipale

03

Vie Communale

06

Influenza aviaire - Renforcement en Isère

08

Aides gouvernementales

10

Nouvelle offre numérique partout et pour tous

11

Office de tourisme Cœur de Chartreuse

13

Info trafic - Le département de l'Isère

14

Vie Associative et culturelle

15

Vie Intercommunale

16

Expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité

17

Numéros utiles

18

Offres d'emploi

19

Agenda

Stéphane GUSMEROLI

*Maire de Saint-Pierre de Chartreuse,
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire*



Édito

Cher-e-s Chartroussin-e-s,

La saison hivernale touche à sa fin. Les chantiers et travaux de construction pour cette année 2023 vont ainsi pouvoir reprendre ou se préparer : travaux sur les routes départementales et les routes communales, réfection de la canalisation d'eau potable sur la Route des Hameaux et Brévardière, rénovation de la station d'épuration de la Diat par la SAUR, construction de la Maison du Parc, Maison de santé, remise en état de pistes forestières et aménagement de sentiers de randonnée, ...

La construction de l'Office de tourisme intercommunal / Maison du Parc naturel régional de Chartreuse a déjà repris. Une fois la maçonnerie terminée, pourront alors être préparées les structures et ossatures en bois de Chartreuse. La livraison du bâtiment est prévue au mois d'avril 2024. Un parvis pour les piétons sera aménagé par la Commune devant la Maison du Parc. Les études sont en cours et une réunion publique de présentation du projet s'est tenue ce vendredi 10 mars. Les travaux devraient se dérouler à l'automne 2023, avec l'objectif d'être terminés avant l'hiver 2023/2024.

La patinoire installée sur le terrain de pétanque a rencontré un vif succès tout l'hiver, que ce soit auprès des visiteurs et auprès des habitants. Bravo à Sylvain Guillemain pour avoir réussi à faire de la patinoire un vrai lieu de vie et de rencontres en plein cœur de village ! Fin mars, la patinoire sera démontée et le terrain de boules retrouvera sa fonction initiale.

Le Conseil municipal du 6 mars dernier a validé la signature des marchés de travaux de la Maison de santé. La construction débutera ainsi courant du mois de juin, avec l'objectif d'une ouverture de l'équipement à l'automne 2024.

Les travaux de sécurisation et de réfection de la piste entre Les Essarts et La Scia se dérouleront à partir du mois d'avril. Un projet de « boucles inter-hameaux », à pratiquer à pied, en vélo, ou encore à cheval, est actuellement en cours d'études par notre Commune. Ces sentiers auront vocation à proposer des itinéraires lisibles et faciles à parcourir, pour relier les pôles principaux du village et faire découvrir les hameaux, l'architecture chartroussine, le patrimoine local, les sculptures, et les ressources naturelles (Guiers Mort, paysages, forêts, ...).

Des travaux importants vont se tenir sur les routes départementales cette année 2023, à l'initiative du Département de l'Isère. Ces routes de montagne, très sollicitées, doivent être entretenus et remises en état, pour garantir leur pérennité et préserver l'accès aux hauts de Chartreuse et à notre village. Je vous invite à consulter régulièrement nos medias et le site internet communal, pour avoir les informations à jour sur les dates précises d'intervention et les modalités de circulation associées.

Comptant sur votre compréhension pour la gêne occasionnée par ces différents travaux d'entretien ou de développement de notre village.

.....
Stéphane GUSMEROLI

Maire de Saint-Pierre de Chartreuse
Vice-Président au Parc de Chartreuse en charge
de l'agriculture et de la transition alimentaire



VIE MUNICIPALE

Retour sur les principales décisions du Conseil Municipal du 6 mars 2023

Le contenu détaillé des délibérations prises lors des Conseils municipaux est accessible sur le site internet de la mairie. Ne sont reprises ici que les décisions les plus importantes pour la Commune.

FINANCES

Les résultats comptables de l'année 2022 de la Commune (comptes administratifs, comptes de gestion) ont été validés par le Conseil municipal. Il s'agit en quelque sorte du bilan financier de l'année écoulée, tenant compte des reports de l'année précédente, des dépenses effectives réalisées au cours de l'année et des recettes perçues.

- Le compte administratif 2022 du budget principal dégage un résultat cumulé positif de 639 014,74 €.
- Le compte administratif 2022 du budget eau/assainissement dégage un résultat cumulé positif de 110 997,69 €.
- Le compte administratif 2022 du budget forêt dégage un résultat cumulé positif de 20 442,88 €.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Des travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales seront réalisés au printemps 2023 sur le chemin du Pré Montagnat et route de Perquelin : séparation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, amélioration du drainage des eaux pluviales et modification du réseau d'eau potable. Le montant total HT des travaux est estimé à 39 263,62 € HT. Parmi ces travaux, la déviation de la canalisation d'eau potable existante, qui alimente le lotissement Pré Montagnat, est rendue nécessaire par le projet d'extension des bâtiments d'Oreade, celle-ci étant située sous l'emprise de cette future extension. Le coût prévisionnel des travaux de déviation de la canalisation d'eau potable est estimé à 18 225 € HT. Le Conseil municipal a validé la réalisation de ces travaux. Dans ce cadre, une convention financière sera établie, prévoyant la prise en charge par Oreade du coût des travaux de dévoiement de la canalisation d'eau potable, soit 18 225 €.

MAISON DE SANTÉ

Pour le projet de maison de santé en rez-de-chaussée du bâtiment de l'Ancienne Mairie, la Commune a lancé une consultation pour les marchés de travaux. Le marché a été scindé en 18 lots : Désamiantage, Démolition lourde, Fondations spéciales, Maçonnerie - Gros oeuvre, Charpente - Ossature bois - Couverture - Zinguerie, Etanchéité, Menuiseries extérieures bois - Vitrerie - Occultation, Porte automatique, Doublages - Cloisons - Plafonds, Menuiseries intérieures bois, Chapes - Carrelages, Sols souples, Peinture, Métallerie, Electricité, Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation, Isolation projetée, Façades. Les offres ont été reçues et analysées par l'équipe de maîtrise d'oeuvre. Le montant total des meilleures offres reçues s'élève à 881 317,91 € HT. Le Conseil municipal a validé l'attribution des 18 lots du marché. Les travaux débuteront en juin prochain et dureront un peu plus d'un an. La mise en service de la maison de santé est envisagée pour l'automne 2024. Pour cette opération, le Conseil municipal a décidé de contracter un emprunt auprès de l'Agence Postale, d'un montant de 622 000 €, sur une durée de 20 ans.

VÉHICULES TECHNIQUES

En novembre 2021, la Commune faisait l'acquisition d'un nouveau véhicule Unimog destiné au transport de matériaux et au déneigement, venant en remplacement de l'ancien véhicule de déneigement Unimog acheté en 1996. Le garage « Chartreuse Passion Auto », à Saint Pierre de Chartreuse, a fait une offre de reprise de cet ancien véhicule de déneigement pour un montant de 7 000 € TTC. Le Conseil municipal a accepté cette offre.



Date du prochain Conseil municipal :

Lundi 3 avril 2023 à 20h30, salle du conseil



Affaires Sociales – Permanences en MAIRIE - Samedi matin :

Permanence affaires sociales :

Tous les samedis matin en Mairie, avec ou sans rendez-vous de 9h à 11h30.

Contact – Claire GARCIN-MARROU, élue en charge des affaires sociales : 06 76 06 72 25

Claire GARCIN-MARROU

Élue en charges des affaires sociales

claire.garcin-marrou@saintpierredechartreuse.fr



Le Cinébus de retour à St-Pierre de Chartreuse :

Après 10 ans d'interruption sur la commune de Saint-Pierre de Chartreuse, le Cinébus est de retour !

La 1ère projection s'est déroulée ce vendredi 10 mars à 18h00, Cinébus a proposé la projection du film Avatar 2 : "La voie de l'eau". Une fois par mois, des projections prendront place dans la Salle des Arts, restez informé sur le site internet de la mairie, le programme des films à venir sur les prochains mois !



Programme cinébus Vendredi 7 avril 2023 :



► **17h45 : La Naissance des Oasis - Animation - 41min - à partir de 3 ans**

Un jardin plein de mystères, des gouttes de pluie qui s'unissent en communauté éphémère, une oasis drôle et colorée ou encore des bergères qui dansent avec les nuages... Le cinéma est parfois là pour nous rappeler qu'il y a tout autour de nous de multiples raisons de s'émerveiller et de rêver. Enfin, n'oublions pas qu'il existe dans la nature, un petit quelque chose qui vaut plus que l'or, le pétrole et les diamants: le germe de la vie.



► **18h45 : Un Homme Heureux - Comédie - 1h 29min**

Alors que Jean, maire très conservateur d'une petite ville du Nord, est en campagne pour sa réélection, Edith, sa femme depuis quarante ans, lui annonce une nouvelle qu'elle ne peut plus taire... Au plus profond de son être, elle est – et a toujours été – un homme. Jean pense d'abord à une plaisanterie mais réalise rapidement qu'Edith est sérieuse et déterminée à mener sa transition jusqu'au bout. Il comprend alors que son couple, mais aussi sa campagne électorale, risquent d'être sacrément chamboulés...



ENCOMBRANTS LUNDI 24 AVRIL 2023

SONT CONCERNÉS, CE MOIS-CI LES HABITANTS DES SECTEURS NORD :

Centre ville de St-Pierre-de-Chartreuse, La Diat, Bernière Carlinière, Patassière, Côte du Moulin, les Essarts, la Coche, Le Battour, Pajonnnière, Les Perriches, Champ Massot, Le Cucheron.



Pour m'inscrire : **04 76 88 60 18**

POUR RAPPEL :



S'inscrire auprès de la mairie,

au plus tard 3 jours avant la date prévue (le samedi qui précède le lundi du ramassage).



Préciser la nature des encombrants,

le volume maximum est de 50kg par demande.



Déposer l'encombrant en limite de sa propriété,

la veille du ramassage (dimanche soir à partir de 19h),
ne seront ramassés que les encombrants signalés.



PROCHAINE COLLECTE LE 29 MAI, SONT CONCERNÉS LES HABITANTS DES SECTEURS SUD :

Perquelin, Les Antonins, Mollard-Bellet, Gontière, Mollarière, Majeure, Marchandière, Brévardière, Garcinière, Les Michons, Les Epallets, Gérentière, St Hugues, Les Egaux, Cherieu, Michallets, Les Cottaves, Les Revots, Les Guillels, Gerbetière, Les Marrons, Martinière, Mourinas, Grand Logis et Surchargeat.

Emballé, c'est trié !

À compter du 1^{er} janvier 2023 dans votre commune,
vous pourrez déposer **tous vos emballages et tous vos papiers sans exception dans la colonne jaune !**

Parce que le tri est l'affaire de tous, il est de notre responsabilité collective de jeter moins et de trier plus pour améliorer le recyclage.

De nouveaux déchets peuvent désormais se déposer dans la colonne jaune, le tri est plus large et surtout, plus simple !

À vos marques, prêts, triez !

LE TRI
PLUS
SIMPLE !

Comment ?

Pour vous, le geste de tri devient plus simple :

C'est un emballage ou un papier ? Il se trie !

Seules quatre consignes sont à respecter :



Mémotri

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS

Emballages en plastique



Petits cartons



Emballages en métal



+

LE TRI
PLUS
SIMPLE !



Papiers



- ✓ Bien vidés
- ✓ Non lavés
- ✓ En vrac
- ✓ Séparés

56
EMBALLAGES
EN VERRE



COMPOST



ORDURES MÉNAGÈRES EN SAC



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET.



www.coeurdechartreuse.fr

CITEO SavoieDéchets



Nouvelle obligation déclarative de ses biens immobiliers

Dans un contexte de suppression de la taxe d'habitation pour toutes les résidences principales et tous les contribuables, une nouvelle obligation déclarative s'impose aux propriétaires de biens immobiliers situés en France, depuis le 1er janvier 2023. Tous les propriétaires de biens immobiliers (personnes physiques et personnes morales) doivent déclarer l'occupation de leurs logements avant le 1er Juillet 2023. Prévue dans le cadre de la loi de finances pour 2020, cette déclaration d'occupation doit être effectuée via son espace personnel sur le site www.impots.gouv.fr

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales mais elle reste applicable aux autres locaux à usage d'habitation, résidences secondaires et saisonnières, notamment. Il s'agit de vérifier, et au besoin de corriger, le statut d'occupation du bien : s'agit-il d'une résidence principale (pour laquelle la taxe d'habitation est supprimée), d'une résidence secondaire, d'un logement locatif, d'une location saisonnière ?



BON À SAVOIR :

Le Bus FRANCE SERVICES peut vous aider dans ces démarches administratives. Retrouvez-le présent tous les lundis devant la Mairie de St-Pierre de Chartreuse de 12h30 à 15h30



Dominique CABROL

3ème adjointe en charge de l'urbanisme

dominique.cabrol@saintpierredeschartreuse.fr



Inscriptions pour les nouveaux élèves, rentrée 2023-2024 école des 4 montagnes

Les parents désireux d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école des 4 montagnes à Saint Hugues de Chartreuse (classes maternelles et primaires) sont invités à le faire le plus tôt possible en mairie.



PRÉSENTEZ-VOUS EN MAIRIE AVEC LES PIÈCES SUIVANTES :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Carnet de santé : vaccins à jour !
- Une autorisation d'inscription à l'école vous sera délivrée par le Maire.



CONTACTEZ LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE, M. ANTOINE LÉGER POUR :

Un rendez-vous au 04 76 88 63 87



POUR LE RDV À L'ÉCOLE, MUNISSEZ-VOUS DE :

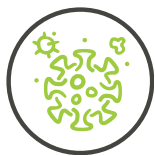
- L'autorisation d'inscription délivrée par la mairie
- Livret de famille
- Carnet de santé



Accueil mairie de St-Pierre de Chartreuse :

04 76 88 60 18 - accueil@saintpierredeschartreuse.fr





INFLUENZA AVIAIRE RENFORCEMENT EN ISÈRE

De l'influenza aviaire hautement pathogène a été mis en évidence sur une mouette trouvée morte à Villages du lac de Paladru. Cette maladie est strictement animale, elle touche tous les oiseaux, et l'enjeu principal est d'empêcher la contamination des élevages par la faune sauvage. Pour prévenir ce risque, une zone de contrôle temporaire (ZCT) est mise en place par arrêtés préfectoraux autour des lieux de découverte des mouettes : elles comprennent les communes dans un rayon de 20 km. La commune de Saint-Pierre de Chartreuse est toujours concernée par cette ZCT.

Pour consulter l'arrêté rendez-vous sur :
saintpierredechartreuse.fr/uploads/4352/ap-zct-paladru-03-03-2023.pdf

Les principales mesures sanitaires consistent à recenser les détenteurs d'oiseaux, à rappeler l'obligation de claustration des oiseaux d'élevage ou d'agrément, à renforcer les mesures de biosécurité (limitation des mouvements et désinfection des véhicules entrant ou sortant des élevages) et à limiter l'usage des appelants pour la chasse.

Il est important de connaître les détenteurs non professionnels de volailles de basse-cour et d'autres oiseaux captifs (oiseaux d'ornement...) élevés habituellement en extérieur et de leur rappeler d'appliquer strictement la claustration ou la mise sous filet des oiseaux, ainsi que les mesures de biosécurité.



Le recensement des élevages et des détenteurs non professionnels est obligatoire et repose sur une déclaration : Cerfa 15472*02 à remettre en mairie.



Déclaration également disponible et à réaliser en ligne via le lien :
service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44627

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>



RECOMMANDATIONS OISEAUX SAUVAGES

Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux sauvages. Il peut affecter les oiseaux domestiques et présente donc un risque pour l'élevage avicole.

Afin de limiter la diffusion du virus, restez sur les chemins balisés, ne vous approchez pas des oiseaux sauvages, ne les nourrissez pas.

Évitez également les contacts avec les plumes et les déjections.

QUE FAIRE SI VOUS TROUVER UN OISEAU MORT ?



Ne touchez pas l'oiseau, mais notez le lieu de découverte (le géolocaliser si possible)



Signalez-le au service département de l'Office français de la biodiversité au : sd38@ofb.gouv.fr (04 76 55 24 53), ou à la mairie de la commune de découverte.



Si vous allez ensuite dans un élevage de volailles ou une basse-cour, changez de vêtements et de chaussures.



MESURES POUR LE GRAND PUBLIC, IL EST DEMANDÉ DE :

- Ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages, plus particulièrement dans ces zones de contrôle temporaire (ZCT)
- L'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés.
- Afin de limiter la diffusion du virus, qui peut avoir d'importantes conséquences économiques et de souveraineté alimentaire, l'ensemble du territoire national est actuellement placé en risque élevé au regard de l'influenza aviaire. Cette situation entraîne l'application de mesures renforcées de prévention pour les élevages avicoles et les basses-cours dans toutes les communes du département. Ainsi, la claustration des basses-cours est obligatoire.
- La consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.



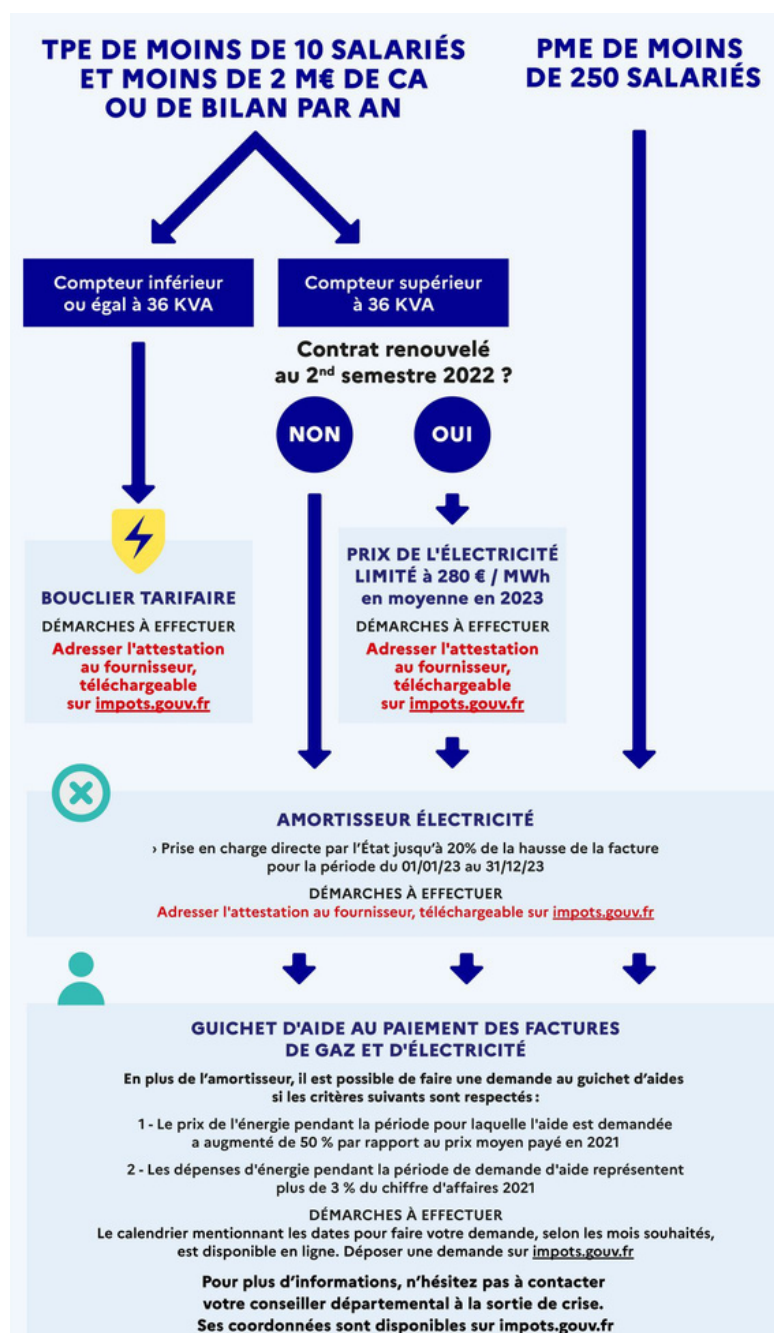
Plus d'infos sur Site du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire : agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers





Entreprises

Aides énergie aux TPE et PME :
l'attestation à transmettre à
votre fournisseur est en ligne
jusqu'au 31 mars.



↓ Télécharger l'attestation sur :

[ecologie.gouv.fr/sites/default/
files/Modele_attestation_aide
s_energie_entreprise.pdf](https://ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Modele_attestation_aide_s_energie_entreprise.pdf)



Plus d'infos sur :

[impots.gouv.fr/dispositifs-
amortisseur-electricite-et-
bouclier-tarifaire](https://impots.gouv.fr/dispositifs-amortisseur-electricite-et-bouclier-tarifaire)

**ENERGIE :****RETROUVEZ LES AIDES AUXQUELLES VOUS ÊTES ÉLIGIBLES EN 2023****► LE BOUCLIER TARIFAIRE :**

En vigueur depuis octobre 2022, le bouclier tarifaire bloque à 15 % la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité en 2023. Il s'applique à tous les Français.

► LES CHÈQUES ÉNERGIE :

- L'indemnité carburant : 100 € d'aide pour les 10 millions de travailleurs les plus modestes. Les personnes éligibles doivent avoir un revenu fiscal annuel de référence par part inférieur à 14 700 €.
- Le chèque bois : entre 50 € à 200 € pour tous les foyers se chauffant au bois, avec un revenu fiscal inférieur à 27 500 €.
- Le chèque énergie exceptionnel : entre 100 € à 200 € envoyés automatiquement aux 12 millions de foyers bénéficiaires ayant un revenu fiscal inférieur à 17 400 €.
- Le chèque énergie : entre 48 € et 277 € par an en fonction des revenus par foyer et du nombre d'unités de consommation. Le revenu de référence annuel par unité de consommation doit être inférieur à 10 800 euros.
- Le chèque énergie fioul : entre 100 € et 200 € pour les foyers se chauffant au fioul et ayant un revenu fiscal strictement inférieur à 20 000 €.
- Fonds Énergie d'Action Logement : jusqu'à 600 € par foyer éligible. Ils concernent les locataires d'hébergement social ou HLM qui doivent justifier d'une hausse des charges au moins supérieure à 100 € par mois et les personnes ayant subi une augmentation des charges plus de 1000 € sur l'année.

► LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET AU SOLAIRE, POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE :

- MaPrimeRénov' : s'adresse aux propriétaires d'un logement construit datant d'au moins 15 ans et qui veulent réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Par exemple : des travaux d'isolation, installation d'une pompe à chaleur avec un chauffagiste à Saint-Pierre-De-Chartreuse, etc ...
- MaPrimeRénov' Sérénité : complément de MaPrimeRénov' pour les foyers modestes.
- Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : aides financières attribuées par les fournisseurs d'électricité et de gaz afin de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Pensez à comparer les fournisseurs pour bénéficier d'un tarif d'électricité moins cher.
- L'Éco-prêt à taux zéro : prêt bancaire pouvant s'élever jusqu'à 55 000 € pour des travaux de rénovation réalisés par des artisans certifiés RGE.
- La TVA réduite à 5,5 % : accordée aux travaux d'amélioration énergétique et écologique dans un logement construit il y a plus de 2 ans.
- Les aides locales ANAH : Selon votre lieu de résidence, des aides spécifiques sont disponibles. Découvrez-les ici.
- La prime à l'autoconsommation photovoltaïque : pour l'installation de panneaux solaires en autoconsommation. Elle varie de 80 à 380 €/kWc en fonction de la puissance installée.



Plus d'infos sur :
impots.gouv.fr/accueil



NOUVELLE OFFRE NUMÉRIQUE PARTOUT ET POUR TOUS !

LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
PRÉSENTE

MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
DE L'ISÈRE

2020
Année de
la culture
en Isère

Une nouvelle offre numérique partout et pour tous !

Depuis un ordinateur, une tablette,
un smartphone connecté,
accédez gratuitement
et 24h/24 à des milliers
de ressources en ligne
(films, livres, musique,
albums jeunesse, presse...).

mediatheque-departementale.isere.fr

CONDITIONS D'ACCÈS : ÊTRE INSCRIT DANS L'UNE DES 300 BIBLIOTHÈQUES
SOUTENUES PAR LE DÉPARTEMENT.

isère
LE DÉPARTEMENT

INFORMATIONS PRATIQUES

Accéder aux ressources numériques : c'est facile !

La seule condition ? Être adhérent à l'une des 300 bibliothèques soutenues par le Département de l'Isère (communes de moins de 10 000 habitants et villes de plus de 10 000 habitants dans les réseaux conventionnés).

Si ce n'est pas le cas, rendez-vous dans la bibliothèque de votre commune.

Je suis adhérent à l'une des 300 bibliothèques soutenues par le Département de l'Isère, je me connecte à mediatheque-departementale.isere.fr

1 / Vous avez déjà un compte ?

Connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe.

2 / Vous n'avez pas encore de compte ?

- Cliquez sur "se connecter" en haut à droite.
Une fenêtre s'ouvre.
Cliquez sur "s'inscrire" et remplissez le formulaire d'inscription en précisant la bibliothèque à laquelle vous êtes adhérent.
- Votre bibliothèque valide votre demande d'inscription et vous recevez un e-mail de confirmation avec vos identifiants.
- Une fois votre compte créé, connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : CONTACTEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE.

FOURNISSEURS DE CONTENUS DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ISÈRE :

Ebooks gratuits | Pnb | diMusic | Tènk |
Médiathèque numérique | Medici.tv | Europresse |
Place GRE'NET | Cafeyn | Toutapprendre.com |
Storyplay'r | MyCow |

La médiathèque départementale de l'Isère,

Permet aux adhérents de la bibliothèque municipale de Saint-Pierre de Chartreuse d'avoir accès gratuitement à des ressources numériques en ligne :

films, musique, livres numériques et livres audio, formations, magazines et journaux, spectacles enregistrés...

Nouveau à la bibliothèque municipale de St-Pierre de Chartreuse :

Depuis le 1er Mars, votre bibliothèque municipale vous propose d'emprunter ses jeux de société !
Jeux d'adresse, de cartes, de plateau, pour tous les âges.

Non jouables sur place - à l'emprunt uniquement - Prêt de 3 semaines

Pour plus d'informations :

Rapprochez-vous du bibliothécaire de la commune lors des horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mercredi : 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Samedi : 10h00 à 12h00

.....
bibliotheque.st.pierre@gmail.com





L'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse s'est engagé en 2022 sur un SADI c'est-à-dire un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information. Il s'agit de mettre en place une nouvelle façon d'accueillir les visiteurs, quels qu'ils soient, une vraie stratégie d'accueil, dans les locaux de l'office comme aujourd'hui, mais aussi en dehors de nos murs sur l'ensemble notre territoire Cœur de Chartreuse. La prise en compte du visiteur, de ses attentes, de ses besoins et de ses usages en sont le socle.

Après la phase de diagnostic, d'auto-évaluation, nous passons à la phase action, et l'une d'entre elles est la réorganisation des horaires des bureaux d'accueils. Nous souhaitons connaître les usages et les besoins des habitants par rapport à leur Office de Tourisme et leur proposer un lieu qui réponde vraiment à leurs attentes. Nous vous remercions par avance pour votre contribution qui va nous aider à avancer dans notre travail en répondant au questionnaire joint au bulletin d'informations.



QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX HABITANTS DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE :

Afin de mieux cerner vos attentes, dans une démarche d'amélioration des services de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, nous vous remercions de bien vouloir répondre aux 4 questions suivantes :

1. Etes-vous déjà venu à l'Office de Tourisme de St Pierre de Chartreuse

Oui ☐ Non ☐

Si non pourquoi ?

.....
.....
.....

2. Quels services utilisez-vous au sein de votre office de tourisme ?

Pouvez-vous détailler ?

- Conseil touristique
- Boutique
- Transisère (cars région)
- Cartes pêche
- Photocopies
- Billetteries
- Autres

Si non auriez-vous besoins d'autres services et lesquels ?

.....
.....
.....



3. Avez-vous connaissance que l'Office de Tourisme propose une boutique de produits Destination Chartreuse ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui avez-vous déjà acheté ces produits et quels autres produits pourraient vous intéresser ?

.....
.....
.....

Si non, viendriez-vous acheter des produits à l'Office de Tourisme ?

.....
.....
.....

4. Est-ce que les horaires d'ouverture du bureau d'accueil vous semblent adaptés ?

Oui ☐ Non ☐

Si non avez-vous des suggestions à nous faire ?

.....
.....
.....

Merci de bien vouloir nous retourner ce questionnaire à l'Office de Tourisme

47 place de la Mairie

38380 Saint Pierre de Chartreuse

(Boîte aux lettres à l'entrée de l'ancienne mairie)

Ou par mail

info@coeurchartreuse-tourisme.com

Toute l'équipe vous remercie de votre implication !

Pouvez-vous nous indiquer votre commune de résidence :

Nous diffusons par mail le programme des animations, si vous souhaitez le recevoir, merci de nous indiquer votre e-mail (*celui-ci ne sera pas utilisé à d'autres fins que l'envoi du programme d'animation*) :

.....



info trafic

le Département de l'Isère vous informe

itinisère
LE DÉPARTEMENT

FLASH SPÉCIAL



RD 512

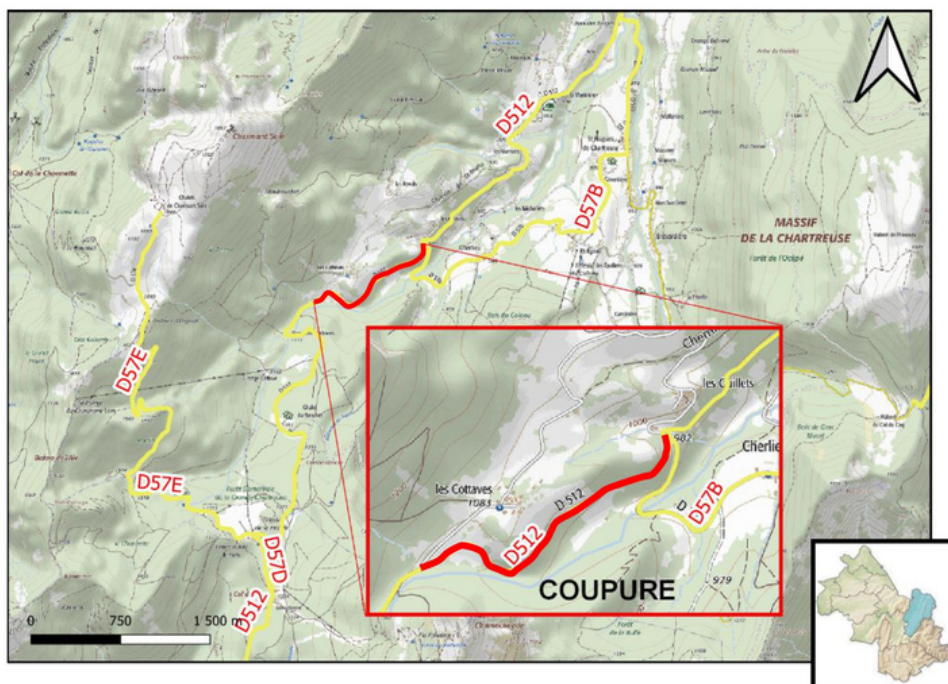
« TRAVAUX DE RÉALISATION D'UNE PAROI CLOUÉE DE SOUTÈNEMENT AVAL »

(Commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse)

A compter du lundi 20 mars 2023, le Département de l'Isère poursuit des travaux de réalisation d'une paroi clouée de soutènement aval au droit de la route départementale D512 (entre le carrefour des Cottaves et le carrefour du Guillet), du lundi 20 mars au jeudi 06 juillet 2023.

Ces travaux impliquent les restrictions suivantes :

-  Du lundi 20 mars à 8h30 jusqu'au jeudi 06 juillet 2023 à 17h
COUPURE 24h/24 – 7j/7 pour les PL > 3,5T
-  Du lundi 20 mars à 8h30 jusqu'au lundi 27 mars 2023 à 8h30
ALTERNAT par feux pour les VL uniquement (y compris le week-end)
-  Du lundi 27 mars à 8h30 jusqu'au vendredi 30 juin 2023 à 17h
COUPURE pour les VL (sauf week-end, alternat par feux du vendredi 17h au lundi 8h30)
-  Du lundi 03 juillet jusqu'au jeudi 06 juillet 2023 à 17h
ALTERNAT par feux pour les VL uniquement



itinisère
LE DÉPARTEMENT

Pour plus d'informations sur les conditions de circulation, consulter notre site internet www.itinisere.fr



VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Les Endimanchés

La commission Déco des Endimanchés, se remet au travail ce printemps. Si l'envie de bricoler, créer, inventer vous chatouille, venez partager vos idées avec nous. Vous êtes les bienvenus.

Pour plus d'infos contactez : Martine ARNAUD - 06 03 96 14 76



La commission Déco des Endimanchés récupère :

cravates, noeuds papillon, chapeaux, fleurs artificielles et tout élément à coller pour décorer les chapeaux des Endimanchés (rubans, perles, dentelles, petits jouets, plumes etc...)



Nouveau spectacle chez l'habitant ! « Entre deux rives »

Pour adultes et enfants à partir de 12 ans

L'association Les Endimanchés accueille la Cie Infusion et sa création « Entre deux rives ». Lecture et théâtre d'objets, une aventure marine d'après « Le Carnet de bord de la Transatlantique » de Flore Viénot. De et par Flore et Fanny Viénot ; mise en scène Angèle Peyrade ; scénographie Federica Buffoli.



Les autrices-interprètes Flore et Fanny Viénot nous plongent dans une traversée homérique de France jusqu'en Guadeloupe. Leur mini-théâtre à l'italienne et d'objets nous embarque, transfigure le récit. Les éléments marins, les tempêtes sonores, la poésie des nuages, le souffle du vent, la peur de l'inattendu, la joie de la découverte et les relations humaines à bord vibrent d'une surprenante intensité, s'animent à la portée de nos sens. Au cours de la traversée, leur voyage maritime devient le nôtre par la magie d'un spectacle vivant. On en ressort transportés !

► PARTICIPATION AU CHAPEAU

On peut apporter un plat salé ou sucré, à partager à l'issue de la représentation.

► RÉSERVATION CONSEILLÉE :

Bénédicte 06 77 44 52 50



Site internet : les-endimanches.fr

Facebook : [@endimanches](https://www.facebook.com/@endimanches)

Instagram : [les_endimanches](https://www.instagram.com/les_endimanches)





FORMATION

Faites vos greffes

GRATUIT

Horaires : 9h 30 - 18h

Repas tiré du sac

Lieu : SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ

(15 pers. max, inscription avant le 26 mars)

GREFFE D'ARBRE FRUITIER

Samedi 1er avril 2023

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Parc naturel régional de Chartreuse
04 76 88 75 20

accueil@parc-chartreuse.net

Apprenez à greffer pommiers, poiriers, pruniers et autres arbres fruitiers et à entretenir l'arbre greffé dans ses premières années.

Et repartez avec votre jeune arbre greffé de variété locale !

Formation proposée par le Parc de Chartreuse avec Anneleire Waty de la Pépinière de l'Arbre Perché

www.parc-chartreuse.net



Bistr'EAU en Chartreuse

Eau et changement climatique

Quelles conséquences sur les activités agricoles ?

Vendredi 31 mars 2023
de 19h à 21h
au Repaire des Entremonts
Bar Restaurant à Saint-Pierre-d'Entremont

réservation conseillée au
09 61 66 45 06
ou par mail à
gdconseils38@gmail.com

plus d'infos

Soirée débat animée par les Amis du Parc de Chartreuse

Animation proposée dans le cadre de l'appel à projets 'Eau et participation citoyenne' de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Porté par :



Financé par :



En partenariat avec :



www.amis-chartreuse.org



Même en ville sur le bassin, laissons nos haies tranquilles entre le 15 mars et le 31 juillet. Nous avons tout à y gagner : les animaux vont s'y reproduire et les végétaux seront mieux armés contre la canicule... Et nous serons mieux protégés contre la pollution automobile et les voisins intrusifs (si si cela peut exister!)



EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS A LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Conformément au règlement intérieur adopté par le Conseil municipal le 7 décembre 2020, un espace d'expression dans la Lettre municipale de Saint-Pierre de Chartreuse est réservé aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Le développement touristique « de la Diat à la Scia », on en parle depuis le début du mandat, mais rien n'avance. Le hameau des Essarts est au centre de ce projet. Le PLUih en parle déjà : L'OAP n°2 (Orientation d'Aménagement et de Programmation) valant UTN (Unité Touristique Nouvelle) : « le site est inscrit dans le domaine skiable. Le hameau des Essarts constitue aujourd'hui le front de neige de ce domaine ... L'objectif est d'accompagner le repositionnement du site vers le 4 saisons ...en créant des hébergements complémentaires ainsi que des infrastructures permettant d'offrir d'autres services.

L'UTN prévoit : surface de plancher à créer, 2000 m2 (110 lits et 100m2 pour restauration/salle de séminaires). « Les secteurs nord et est sont dédiés aux activités de sports et de loisirs. Un pôle multifonction sera créé à proximité de la télécabine. Elle pourra faire l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de ce projet. Au sein du hameau des Essarts la voie existante sera requalifiée et élargie pour permettre une circulation à double sens. Les stationnements seront regroupés dans une aire de stationnement à l'entrée du site. Une poche de stationnement sera également aménagée à l'Est pour desservir les habitations légères de loisirs et les secteurs d'activités. Le site est desservi par les réseaux AEP et EU. Cependant les capacités en eau potable sont insuffisantes ». Le captage actuel est situé à Bellefond. Pour augmenter les capacités une retenue collinaire serait à créer en l'alimentant par pompage à partir des source du RU ou du trop plein du réservoir du captage de Fontaine noire. Notre proposition de lancer les études nécessaires inscrites au budget a été par deux fois supprimées. Et une demande de Permis de Construire pour la création de deux habitations insolites a été refusée pour manque d'eau ! Cette OAP est le résultat de nombreuses études par EPODE dans le cadre de l'établissement du PLUih. Il y a également une OAP N°3 pour le secteur de la DIAT (densification, requalification).

Mais au lieu de les mettre en œuvre nous voilà reparti dans de nouvelles études : Le Maire de Loos-en-Gohelle du pas de Calais a conclu pour 6000 € que si le ski constituait encore la base de l'activité touristique, nos ressources étaient multiples pour développer des activités complémentaires et que nous devons trancher sur l'avenir de la télécabine. Et nous continuons par de nouvelles études avec Alpes Etudes et Evasions (40 000 €) : Lancement et mise en place d'un groupe de travail co-construction fin janvier (rien de fait) ; Définir les grands principes des scénarios de développement touristique, les décliner finement ; Organiser une consultation publique ; Formaliser le scénario partagé retenu en vue de sa mise en œuvre (quand ?). Les objectifs : Quelle station de ski de demain et d'après-demain ; Quelle eau potable aux Essarts ; Quelle offre d'hébergement ; Quelles solutions de mobilité (télécabine, navettes bus, routes) ; Quelle gouvernance, qui fait et paye quoi ; Avenir à long terme : équipement de transition, aménagement structurant à 40 ans. Et de nombreuses idées évoquées (50): sentiers pieds nus, cabanes des perchmans pour bivouacs, faire de la télécabine une attractivité.

Il est urgent d'agir aujourd'hui. Les stations françaises ont cette année réalisé des investissements records :380 M€. Soyons réalistes et efficaces : réunissons les acteurs économiques du village, choisissons 2 ou 3 projets. Faisons des investissements qui développent la station touristique et bénéficient à tous, créent des richesses et permettent aux habitants du pays d'y rester. Nous pouvons trouver des financements alternatifs si nous les cherchons et les demandons au bon moment. Et les OAP de la Diat, du Plan de ville, des Essarts, du Cucheron du PLUih ont levé beaucoup de verrous administratifs avec les études sérieuses réalisées par la Communauté de Communes. Mettons-nous en ordre de marche pour construire dès 2024.

Yves GUERPILLON,
Conseiller municipal
(Liste « Village 4 saisons, J'Y CROIS »)



MÉDECINS

Dr Fanny ARNOUX et Luc ROSSARY
www.medichartreuse.prendreunrendezvous.fr
 @ : medichartreuse@gmail.com
 04 76 56 73 80 / 04 76 88 81 81

PHARMACIE

Dr Sophie MOTTET
 04 76 88 65 21

INFIRMIÈRE LIBÉRALE

06 87 61 39 04

SAGE-FEMME LIBÉRALE

04 79 28 99 76

KINÉSITHÉRAPEUTES

04 76 87 13 67

PRATICIEN OSTÉOPATHIE

Christophe TARADE - 06 23 44 72 54

PSYCHANALYSTE

Vincent BUCCI - 07 81 32 33 97

NATUROPATHE

Madeleine NAU - 06 09 44 17 68

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE COVID-19

Nathalie TISSOT - 06 84 12 73 06
 Anne ERMOLIEFF - 06 73 48 24 74

SAMU - 15 ou 112

POMPIERS - 18

GENDARMERIE - 17

URGENCES PERSONNES SOURDES - 114

DÉCHÈTERIE ENTRE-DEUX-GUIERS

Lundi : 14h00 - 18h00
 Mardi : 8h00 - 12h00
 Mercredi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
 Jeudi : 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
 Vendredi : 14h00 - 18h00
 Samedi : 8h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00

DÉCHÈTERIE SAINT-PIERRE D'ENTREMONT

Mardi : 14h30 - 16h30
 Samedi : 9h00 - 12h00

MAIRIE

04 76 88 60 18
 OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00
www.saintpierredechartreuse.fr

AGENCE POSTALE

04 76 53 01 30
 OUVERT du mardi au samedi de 8h30 - 12h00

BIBLIOTHÈQUE

04 76 50 34 81
 OUVERT mercredi de 10h00-12h00 et 15h00-17h00
 samedi de 9h00-12h00

ÉCOLE DES 4 MONTAGNES

04 76 53 01 30
 Cantine : 04 38 02 05 52
 Accueil Périscolaire : 06 87 41 89 45

CRÈCHE "FÉES ET LUTINS"

04 76 88 65 40

TAXI DE CHARTREUSE

06 84 83 88 54 - 06 59 67 04 74

LES CLES DE CHARTREUSE

ESPACE VERT DE CHARTREUSE
 06 33 08 63 20

CENTRE SOCIAL (ST LAURENT DU PONT)

04 76 55 40 80

ADMR

04 76 06 44 14

OFFICE DE TOURISME

ST PIERRE DE CHARTREUSE
 04 76 88 62 08

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

04 76 88 75 20

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COEUR DE CHARTREUSE
 04 76 66 81 74



PENSEZ AU COVOITURAGE
 Pour plus de renseignements
 consultez la page :

saintpierredechartreuse/transports.fr



- **La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère recherche :**
 - Des contractuels de niveau B et de niveau C.
- **La Mairie d'Entremont-le-Vieux recherche :**
 - Un agent polyvalent administratif H/F
 - Un agent technique H/F
- **La Mairie de St-Joseph de Rivière recherche :**
 - Un agent d'entretien pour le groupe scolaire "Claude DEGASPERI" H/F

Pour plus d'informations retrouvez les offres sur :
www.saintpierredechartreuse.fr/offre-demploi



➤ **La Mairie de St-Pierre de Chartreuse recherche :**
UN AGENT SOCIAL TERRITORIAL H/F

Pour la bonne mise en œuvre des actions sociales de la Commune et du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Saint Pierre de Chartreuse, la Commune de Saint Pierre de Chartreuse recrute un(e) agent(e) social territorial.

Rattaché au CCAS (lauréat du Fond d'Appui pour des Territoires Innovants seniors), l'agent social sera en charge de la mise en œuvre, l'animation et le suivi des projets mis en place par le CCAS, en matière de d'actions en direction des seniors, de projets intergénérationnels, d'accompagnement social ou de mobilité.

**OFFRE
D'EMPLOI**



Contrat à durée déterminée de 1 an
(avec période d'essai de 1 mois)

Poste à pourvoir le 1er avril 2023

CANDIDATURE À ENVOYER À :

Mme la secrétaire générale
Mairie de St Pierre de Chartreuse
Place de la mairie 38380 St Pierre de Chartreuse
direction@saintpierredechartreuse.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :
17 MARS 2023

Pour plus d'informations sur l'offre rdv sur :
saintpierredechartreuse.fr/uploads/4336/emploi-agent-social.pdf





FETE DES 30 ANS DE LA CRECHE FEES ET LUTINS

03 JUIN 2023

A PARTIR DE MIDI

Pizzas
Spectacles petite enfance
Animations
Ateliers

SONT INVITÉS :
Anciens enfants
Parents
Professionnel.les

FEES ET LUTINS
GRAND TERRAIN DE JOUE

RETOUR AUX SOURCES en Chartreuse

Le Guiers mort : rivière sauvage, sensible ou fragile ?

Samedi 25 mars 2023
de 13h15 à 17h
à Saint-Pierre-de-Chartreuse
(lieu de départ communiqué après inscription)

Accessible à tous et à toutes !

inscriptions et renseignements

Balade animée par Les Amis du Parc de Chartreuse
Animation proposée dans le cadre de l'appel à projets 'Eau et participation citoyenne' de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Porté par : SIAGA, Parc naturel régional de Chartreuse, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Financé par : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Savoie, Communauté de Communes du Parc de Chartreuse
En partenariat avec : Amis du Parc de Chartreuse, NATURA 2000

www.amis-chartreuse.org

RAIDLIGHT Trail Festival

19/20/21 Mai 2023
SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

KMV
3.7KM-910M D+

Maratour
47KM-2900M D+

I-Dog Cani-trail
16KM-700M D+

Semi trail
24KM-1370M D+

Festi trail
16KM-700M D+

Courses enfants
1500M/1000M/500M

Skytrail
27KM-2300M D+

INSCRIPTIONS LIMITÉES À 1500 DOSSARDS

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS
www.raidlighttrailfestival.fr

Le sou des 4 montagnes et le péricolaire vous proposent

Le Carnaval du printemps



Dimanche 19 mars

À Saint Pierre de Chartreuse

Evènement ouvert à tous !!!!
Petits et Grands, déguisez-vous !

Grande nouveauté cette année !!! Char décoré par les enfants de l'école !

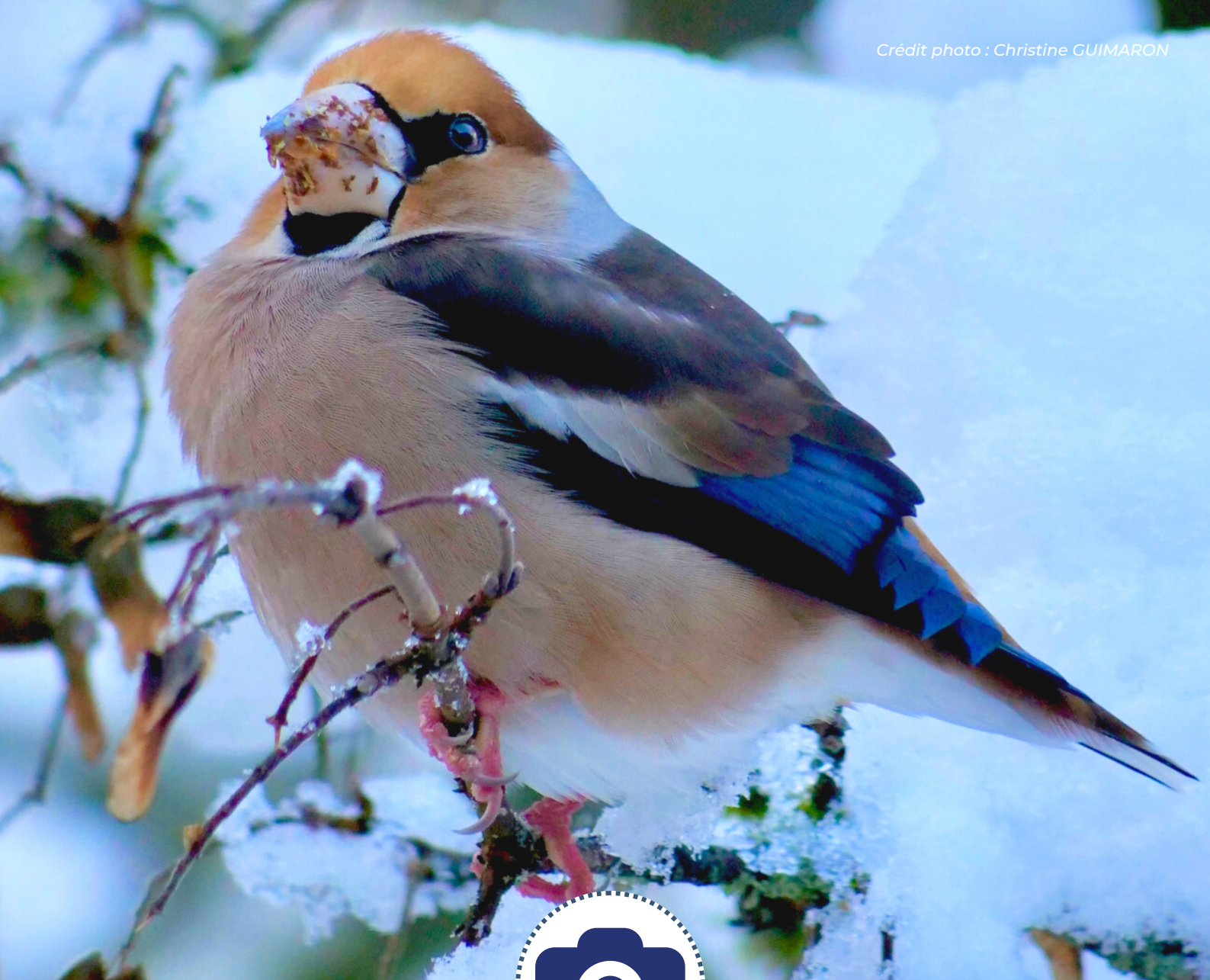
• 13h30: Atelier maquillage à la salle hors sac

• **rdv sur le plan de ville à partir de 15h20:**

Défilé dans les rues de notre village suivi d'un goûter à la salle hors sac



Retrouvez tous les événement à venir sur :
chartreuse-tourisme.com/territoires/coeur-de-chartreuse/evenement/



Concours photos

Aidez-nous à choisir la photo de couverture de la prochaine lettre municipale en nous envoyant vos photos sur le thème :
"Paysages de printemps de Saint-Pierre de Chartreuse"

..... ”
Pour participer à ces concours, envoyez vos photos par mail :
lalettre@saintpierredechartreuse.fr

Pour plus d'informations retrouvez le règlement sur :
saintpierredechartreuse.fr/journal-municipal

